

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 34.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Amanach Français.

Samei 23 (1813).— Combat de Goldebert, par le général Gérard, contre les Prussiens.

(1812).— Combat d'Uviat, par le roi Murat contre les Russes.

MONTEVIDEO.

22 Août 1845.

Depuis quelques jours nous remarquons dans les mouvements de nos cercles diplomatiques et des stations navales combinées, une agitation qui nous garantit à la fois et le plus parfait accord et la meilleure intelligence des opérations qui se préparent. Nous nous en réjouissons lentement, surtout lorsque toutes les milices citoyennes se montrent sans effort, sans regret, disposées à seconder avec enthousiasme les événements qui seuls peuvent nous assurer l'avenir. Nous n'avons jamais douté de cette harmonie de vues et d'exécution entre le gouvernement oriental et les puissances intervenantes : il nous est cependant agréable de la faire remarquer.

Pourquoi dès lors, demanderons-nous, se font ressentir au milieu de notre société, certaines secousses qui ne peuvent que contrarier, au préjudice de la cause générale l'objet auquel tous nous devons tendre. Nous nous abstiendrons aujourd'hui de toute indication et surtout de qualifications quelconques, mais il est de notre devoir de recommander à nos co-nationaux d'oublier plus que jamais les oppositions d'intérêts et de caractère qui pourraient malheureusement nous diviser : nous n'hésitons point même à déclarer que celui qui n'agit point ainsi ne peut être qu'un mauvais citoyen !...

MESSAGE.

VIVENT LES DEFENSEURS DES LOIS.
Meurent les sauvages unitaires.

Rapport du Pouvoir Exécutif de la République aux H. Chambres Législatives, convoquées extraordinairement le 11 août 1845.

(Suite 1.)

En vain le ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès du gouvernement de la Confédération Argentine,

(1) Voir le numéro du 20.

HONNEUR ET PATRIE!

M. J. H. Mendeville, à qui le gouvernement dirigea la note dont copie vous est présentée, contre l'invasion du territoire de Maldonado, de laquelle elle fait mention, et que ledit communiqua à son gouvernement, suivant la réponse qu'il donna et qu'également je vous présente, en vain M. Mendeville chercha à faire sentir l'inconvenance de sa conduite, il donna à entendre qu'il ne dépendait non-seulement du gouvernement anglais mais encore qu'il agissait autorisé par ses instructions.

A la vérité, HH. SS. et RR., de quelque manière qu'on envisage la conduite du commodore Purvis, soit qu'il eût agi y étant autorisé, ou seulement par impunité ou mauvais génie, on ne peut faire moins que croire même dans ce dernier cas que déjà il comptait sur l'impunité de ses offenses envers nous, qu'elle qu'irritantes quelles fussent comme malheureusement les faits postérieurs l'ont prouvé; en nous entretenant avec la foi menteuse de promesses d'amitié, ou autorisait, ou tolérait les agents et commandants de marine à nous attaquer, à protéger nos ennemis, et à nous arracher s'il eût été possible le triomphe qu'au prix de tant de sacrifices et de sang nous allions remporter.

Telle fut, HH. SS. et RR. la honteuse politique que (tout concourt à le faire croire), ont suivi les cabinets d'Angleterre et de France dans notre question avec les sauvages unitaires. Comment présumer autrement que le gouvernement anglais eût si longtemps fermé l'oreille aux justes réclamations de cette République et aux cris de la Presse sur les attentats du commodore Purvis? Comment se fait-il qu'il ne quitte nos eaux que lorsqu'il se trouva dans l'inaction par suite de nouveaux attentats à commettre? Comment un commodore britannique a-t-il osé démentir les protestations de neutralité de sa cour, en recevant, traitant et saluant à Rio de Janeiro l'incendiaire, rebelle sauvage unitaire Fructoso Rivera? Comment expliquer l'indécision et la mollesse du gouvernement français et de ses amiraux par rapport à ses nationaux à Montevideo. Dans quel but laissaient-ils subsister ce précédent funeste, qui a prolongé une guerre sanglante au préjudice du commerce en général? Les faits prouvent ce que vient de dire le gouvernement touchant ces cabinets, et le but où ils sont parvenus les explique tous. Cette ignoble conduite, secondée et interprétée par les agents et amiraux respectifs, est celle qui a armé les tumultueux étrangers de Montevideo, celle qui les a soutenu dans leur erreur, celle qui les a excités et garanti les subsides de guerre, qu'on fournit les sujets anglais aux sauvages unitaires de Montevideo pour la continuation de la guerre. Voilà ce qui, ajouté à la haine, à la cupidité et rapacité de beaucoup de sujets anglais, a été la cause d'une suite de scandales et de transgression de la loi des Etats, si notoire et si répugnants qu'il n'existe plus de terme au désir de la rompre définitivement plutôt que de conserver cette existence précaire et humiliante.

La circulaire du 1^{er} avril, que le commodore Purvis voulut prendre pour prétexte de ses procédés, fut basée sur le Droit des Gens, et par conséquent ne pouvait comprendre aucune offense. On pouvait, sans l'annoncer, exécuter ce dont elle prévenait par rapport aux étrangers qui s'enrôlaient dans les rangs des sauvages unitaires, et le dire devait bien plutôt être considéré comme un avis salutaire.

En tous cas, le résultat final de l'intervention de l'Angleterre et de France a été de prolonger horriblement une guerre sanglante, et sur de tels moteurs péso la responsabilité de vies sacrifiées aux intérêts mercantiles du monde blessé au vif.

Les agents diplomatiques du Brésil, Sinimbu et Duarte da Ponte Riveiro, envoyés dans ces eaux par un ministère imprévoyant, contribuèrent puissamment et décidément à augmenter et corroborer ces maux. Le premier, levant le masque à Montevideo, se déclarant protecteur des sauvages unitaires, en faveur desquels il méconnut le blocus de ce port, desquels il reçut les députations, avec lesquels il se réjouit de leur résistance, et avec qui il fit assolument cause commune; le second, prétendant, jusqu'à ridicule insolence, soutenir et doré auprès du gouvernement de la Confédération Argentine ses stupides avances.

Les amiraux français, M. Massieu de Clerval qui, par une inexplicable indécision, après avoir obtenu du président de la République toute espèce de garanties pour les Français armés à Montevideo, non-seulement ne les obligea pas à déposer les armes, mais encore toléra des insultes, entre autres celle de se voir provoqué par le sauvage unitaire Pacheco y Obes, et l'actuel M. Laitié qui se réjouit avec les sauvages unitaires de la farce par laquelle les Français armés de Montevideo conservèrent les armes contre l'apparente intention du gouvernement français, et qui postérieurement, et jusqu'aujourd'hui même, joue son plus noble rôle, nous a traitement été très nuisible par un genre d'hostilité pareilles en son caractère de perfidie féroce. à celles du commodore Purvis, virent compliquer la situation, et toutes ces causes réunies contre les droits sacrés de deux nations indépendantes, produisirent à la fin le présent état de chose qui arrivèrent sourdes et cachées.

Les journaux européens, les déclarations ministérielles et autres faits terminants, annoncèrent avec épouvante à toute l'Amérique, un acte déloyal et perfide commis par le discrédité ministère du Brésil, lequel faisait partie comme ministre des relations extérieures, le sieur Ernest Ferreira Franga, invitait par le vicomte d'Abrantès, les cabinets d'Angleterre et de France à une intervention armée dans la question de la Plata.

Une aussi indigne conduite excita une explosion de douleur américaine, et l'attitude des gouvernements de ses républiques fut celle qui convenait à la situation.

Cependant la nation brésilienne, celle qui ne prit aucune part à ces noirs et liberticides plans, les désapprouva en toute occasion, et, faisant bonne justice aux droits de ces pays, se prononça contre un ministère qu'on aurait cru ne pouvoir sortir de sa proverbiale apathie que pour commettre un crime à chaque pas, poussant chacun le Brésil à sa perte.

Dans la sagesse de ses conseils, S. M. l'empereur D. Pedro II, écarta de lui tel ministre prévaricateur contre les intérêts de l'Amérique. Celui qui lui succéda offre des garanties en sa faveur; il est à espérer que l'illustre appréciateur de la dignité et de la grandeur brésilienne ouvrira un chemin de franchise et de loyauté qui permettra de resserrer les relations fraternelles auxquelles sont appelées les nations du continent américain.

Le gouvernement des Etats-Unis a manifesté un ca-

ractère de justice et de stricte neutralité dans la question de la Plata, que recommanda hautement la civilisation, les institutions et le gouvernement de cette puissante république américaine.

Malgré les événements désagréables auxquels donèrent lieu la violente et indiscrete conduite du commandant de la frégate *Congrès*, en vue de Montevideo dans ces derniers temps; les bonnes relations continuèrent sans interruption parce que la Confédération Argentine regut du gouvernement des Etats-Unis une prompte et franche satisfaction, et quoique l'Etat-Oriental n'ait pas encore regu de réponse à la réclamation dont copie vous est présentée et qui par un même motif, fut dirigée par le paquebot *San-Cala* au ministre secrétaire d'état et des relations extérieures du Nord-Amérique, laquelle est attendue avec confiance; et quoique l'action du capitaine du *Congrès* ait été désapprouvée et réprimée comme l'est déjà le fait, on pense maintenir intact les droits de cette République qui est l'objet principal sur quoi s'appuient les réclamations semblables. Le gouvernement de l'Etat n'ayant point de ministre accrédité auprès des Etats-Unis demanda à celui de la Confédération Argentine qu'il daignât faire présenter ladite réclamation par son plénipotentiaire auprès de ce gouvernement, ce à quoi il accéda avec sa franche bienveillance accoutumée, et la présentation eût lieu.

(La suite au prochain numéro.)

—On lit dans la *Quotidienne* du 7 juin :

AFFAIRES DE LA PLATA.—Les nouvelles de Buenos-Ayres vont jusqu'au 31 mars et celles de Rio-Janeiro jusqu'au 16 avril.

Rosas poursuit toujours sa même politique; il cherche par tous les moyens d'isoler de plus en plus Montevideo, afin d'atteindre son double but, d'asservir ce pays et surtout de répandre en Europe ses odieux mensonges avec plus de facilité; il y parvient en partie, car aucune lettre n'est encore arrivée de Montevideo.

A la date du 31 mars, rien n'avait été arrêté à Buenos-Ayres sur le nouvel interdit que Rosas avait voulu établir sur le port de Montevideo et qui n'avait pas été reconnu, grâce à l'amiral Lainé.

Il y avait douze jours que l'*Universel* était en rade de Buenos-Ayres, et Rosas continuait à refuser l'entrée du port à ce bâtiment français, parce qu'il avait touché Montevideo. Le 30 mars, les négociants français ayant des marchandises à bord, s'étaient réunis, et avaient décidé de renvoyer ce bâtiment, puisqu'ils ne pouvaient obtenir la permission de décharger leurs marchandises.

Les journaux de Rosas continuent leurs attaques contre le gouvernement brésilien au sujet de l'intervention. Ils déclarent aussi que M. Guizot ne s'écartera jamais de sa politique, comme si la politique de M. Guizot n'était pas toujours celle de l'Angleterre.

Jusqu'à la fin de mars, aucune satisfaction n'avait encore été obtenue par nos nombreux compatriotes si indignement spoliés par Rosas.

Il n'était nullement question à Buenos-Ayres que la légion française songeat, le moins du monde, à déposer les armes.

—On lit dans le *Constitutionnel* du 14 juin :

Les dernières correspondances de Buenos-Ayres venues par la voie de Liverpool, vont jusqu'au 2 avril.

A cette époque, aucune décision n'avait été prise. M. de Mareuil venait de répondre aux négociants français ayant des marchandises à bord de l'*Universel*, qu'il fallait que ce bâtiment attendît encore en rade.

On pensait généralement que même aucune résolution ne serait prise ni par M. de Mareuil, ni par l'amiral Lainé, relativement au nouveau blocus, jusqu'à l'arrivée de MM. Gore-ouseley et Deffaudis, car on venait d'apprendre la nomination de ces deux ministres plénipotentiaires. On disait que les agents français, dans cette nouvelle complication, avaient décidé d'attendre les instructions de leur gouvernement avant même de connaître cette double nomination.

—On écrit d'Elseur, 31 mai :

« Nous venons d'être témoins de deux exemples de combustion en mer, par suite de l'inflammation spontanée des cargaisons. Ces jours derniers, deux navires anglais chargés de coton américain ont atteint non cotes en proie à l'incendie qui s'était déclarée à leur bord. L'un d'eux a été totalement consumé avec sa cargaison; à peine a-t-on eu le temps de sauver l'équipage et quelques objets de peu de valeur. L'autre brûlait encore sur notre rade; en accostant la terre, le capitaine s'est aperçu que le feu avait éclaté dans la cale. Il a fait usage de ses pompes pour arrêter ses progrès, et les secours qui lui ont été fournis lui ont permis de s'en rendre maître; mais toute sa cargaison est avariée. »

(Le Siècle.)

Par le paquebot anglais *Volcano*, qui a apporté les nouvelles de l'Inde, que nous avons données hier, nous avons regu les correspondances d'Alexandrie du 23 mai, et de Beyrouth du 20 :

Les nouvelles du Liban sont de plus en plus désastreuses. Les événements ont paru tellement graves au consul d'Angleterre, qu'il a fait partir directement pour Malte le bateau à vapeur l'*Hecla*. Voici ce que nous lisons dans l'*Union* de Malte, en date de Beyrouth le 20 :

Les excès contre les chrétiens sont arrivés à leur comble. Les druses n'épargnent plus personne. Vieillards, femmes, enfans, sont impitoyablement massacrés. La famine est excessive. Campagnes, récolte des soies, tout est dévasté. Chacun prend les armes et attend le coup de la mort.

« Quarante villages sont entièrement détruits; onze autres sont entièrement dévorés par les flammes. Les prêtres chrétiens de la montagne ont été tués, quelques-uns brûlés, et avec eux les églises. »

« On attend ici 20,000 réfugiés qui arriveront sur un brick de guerre français, un bâtiment autrichien de la même classe et cinq ou six navires affrétés par le corps du commerce. Dans la seule ville de Jaffa, on compte 7,000 personnes qui meurent de faim. Si les puissances protectrices n'y pensent pas sérieusement, Dieu sait comment tout ceci finira. Les combats entre les deux partis sont continus. »

(Constitutionnel.)

DEPARTEMENT DE LA POLICE.

Considerant que le surcroît de charge dont font un abus les charrettes employées au transport des marchandises, est préjudiciable non-seulement à la comptabilité et à l'exactitude des objets transportés, mais aux animaux qui font ce service; considerant en outre que la tolerance de semblables abus amènent les discussions entre les conducteurs et chargeurs, discussions qui obstruent la marche des affaires et produisent des scandales et des rixes, qu'il est nécessaire de prévenir, le chef de police ordonne de publier encore un ancien edit de police, qui prescrit :

1° Le chargement ordinaire des charrettes employées au trafic, est reglé comme suit : 12 sacs de sel par voyage, 25 quintaux de viande salée, 25 cuirs sales, 50 cuirs secs, 2 ballots de laine ou crin, 1 de cuir d'animal sauvage, 8 lques de farine, 6 idem de sucre, 20 rouleaux tabac, 800 buches du pays, 60 arrobes de mâte, et toute autre espèce de marchandise, reglant également sur ce qui précède le déchargement des futailles de toutes grandeurs.

2° Le charretier, qui transportera le dou-

ble de charges dans l'article premier, soit de son propre mouvement ou par l'instigation du chargeur, paiera, outre le double du nolis qu'il devrait recouvrer, une amende de 4 piastres que le chargeur paiera également.

3° Les charretiers qui profèreraient en public des paroles obscènes, ou qui frapperaient avec cruauté sur la tête des bêtes, sont passibles des peines correctionnelles suivant la gravité du cas.

On fait publier ces articles afin que les infracteurs ne puissent en alléguer ignorance, et son exécution en est recommandée au zèle des commissaires et autres agents de police.

Montevideo, 17 le août 1845.

Jean F. RODRIGUEZ.

AVIS DIVERS.

AVIS.

Il a été volé rue du Cerro, n° 68, une veste d'uniforme de drap marron à peine finie et sans boutons. On prie la personne chez qui on la présenterait à vendre, de vouloir bien la retenir; et, si elle avait payé on lui abonnera son déboursé, en donnant avis au bureau du PATRIOTE.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

A VENDRE.

MM. les chirurgiens, medecins et pharmaciens trouveront chez M. Domergue Coste, rue de Zavala, maison Lavalleja, un bel assortiment d'instruments de chirurgie, qui sont cédés à des prix tres moderes.

AVIS.

La belle collection de portraits du colonel de la legion française, regemment venue de France, se vend au benefice de l'hôpital français :

A la chapellerie de M. Vaillant, rue des Trente-Trois n° 88.

Et chez M. Monetou, peintre, rue Ituzaingo, lequel se charge de l'encadrement à des prix tres moderes.

AVIS.

On fait savoir au public que l'on a regu une partie de vin naturel de Bordeaux provenant d'une propriete particuliere. On le vend en gros et en detail, rue du 25 Ma n° 306.

Au meme magasin on trouvera en vente de l'anisette de premiere qualite, cognac vieux, cedre en eau, dit liqueur de nouvelle invention, et punch froid salulaire pour la digestion.

A LOUER.

Une esquine à l'angle des rues de Colon et de Buenos-Ayres. S'adresser rue de Colon n° 180 où il y a plusieurs pièces à louer pour hommes seuls.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.